



Lettre ouverte à Madame la ministre des Sports et des JOP

Paris, le 8 avril 2024

Madame la ministre des sports et des jeux olympiques et paralympiques

Vous avez rappelé dans le cadre du Grenelle de l'emploi et des métiers du sport la nécessité de réformer les qualifications professionnelles du sport et de l'animation de la filière JEPS en les organisant en blocs de compétences afin de répondre d'une part aux exigences de la LLCAP et d'autre part de rendre possible des correspondances avec d'autres filières de certification portées notamment par les branches professionnelles et les universités.

Nous pensons que pour réussir ce double projet les conditions ne sont pas réunies au regard des constats suivants :

- Les travaux engagés par la direction des sports et le comité de filière animation ne s'inscrivent pas dans une démarche globale et stratégique.
- Au contraire, l'approche diplôme par diplôme obère les chances de réussite d'une refonte qui doit permettre la fluidité des parcours professionnalisant de formation, et l'attractivité des métiers,
- Le travail en silos des trois principales filières (Jeunesse et Sports, Université, Branches professionnelles) sur la redéfinition des qualifications en blocs de compétences n'autorisera pas ou trop peu de correspondances ou équivalences,
- Le nombre de blocs prévus (trois en sport ou quatre en animation) sur les premières maquettes de formation/certification des quatre premiers BPJEPS qui doivent être présentés en Commission Professionnelle Consultative renforcera également cette impossibilité de correspondance avec les autres filières et au sein même de la filière des diplômes JEP et Sport et entre niveaux (Certificat Professionnel, Brevet Professionnel, Diplôme d'Etat, Diplôme d'Etat Supérieur)

Cette refonte des qualifications représente une transformation du paysage socio-économique, professionnel, éducatif, telle qu'il n'en existe que tous les quarts de siècle environ. Elle va impacter deux secteurs (sport et animation) qui pèsent 400 000 emplois environ.

Nous pensons qu'elle mérite un plan d'ensemble, clair pour tous les acteurs et partagé avec ces mêmes acteurs. Il serait dommage d'aggraver le désordre existant sur le paysage des formations quand une simplification est revendiquée par tous. Surtout, une telle réforme réalisée à la hâte pourrait à l'inverse de l'exigence prônée de sécurisation des publics en accueils collectifs de mineurs ou dans les Etablissements d'activités physique et sportive, voir émerger des mises en œuvre approximatives très éloignées de cette ambition.

C'est pourquoi, les organisations syndicales signataires de cette lettre, représentantes des ingénieurs de formation en CREPS, écoles, DRAJES et DTN souhaitent afin de ne pas compromettre l'avenir des qualifications et des métiers du sport et de l'animation :

- ➔ que les textes relatifs aux BPJEPS et aux CPJEPS, ne soient pas soumis à la CPC du 10 avril
- ➔ que la date du 31 décembre 2025 soit retenue comme date butoir unique d'inscription des diplômes en blocs de compétences dans le cadre d'un projet cohérent.

Les ingénieurs de formation du champ jeunesse et sports doivent être mobilisés en nombre pour contribuer avec leur expertise du champ professionnel et de l'ingénierie de formation à ce projet dont l'ambition ne doit pas pâtir d'une précipitation injustifiée.

Les représentants des personnels, notamment les élus aux CSA ministériels doivent être associés aux changements majeurs envisagés pour le service public de formation.

Madame la ministre des Sports et des JOP c'est pour toutes ces raisons que nous vous demandons en urgence de retirer les textes relatifs aux BPJEPS présentés à la CPC du 10 avril, c'est à dire de suspendre temporairement la mise en œuvre de la réforme des diplômes professionnels de la filière JEPS.

Veuillez agréer madame la ministre l'assurance de notre considération.

L'intersyndicale

SNAPS UNSA : Tony Martin

SEP-UNSA : David Durand

SEJS-UNSA : Philippe Beylac

SGEN-CFDT : Frédéric Cuignet-Royer

SNEP FSU : Jean Kanapa

SNPJS-CGT : Marie-Christine Bastien